

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : Lausanne et sa culture AOC
Initiant-e(-s) : Olivier BLOCH et consorts

Récemment, la ville a décidé un changement dans le mode d'attribution des subventions culturelles. Quelles modifications pour le monde des arts de la scène lausannoise ?

La presse s'est fait écho d'un changement de réglementation dans les conditions d'octroi des subventions culturelles pour les arts de la scène. En effet, ces nouvelles règles demandent que pour pouvoir bénéficier du soutien de la ville, une production soit représentée par un habitant de l'une des 27 communes de région lausannoise ou que 50 % de son personnel y soit domicilié.

La présence d'une école de théâtre réputée ainsi que de plusieurs théâtres renommés, bénéficiant eux aussi du soutien de la ville, fait de Lausanne une ville qui rayonne dans le monde de la création bien au-delà de ses frontières communales.

Cette nouvelle réglementation pose des questions.

Ainsi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel est le nombre des productions subventionnées qui ne correspondront plus aux nouveaux critères d'obtention des subventions ?
2. Quel est le montant des subventions qui ne pourront plus être versées ?
3. La Municipalité compte elle augmenter les subventions des bénéficiaires actuels répondants aux nouveaux critères ?
4. La commune compte-t-elle attribuer ces montants à d'autres créations ?
5. Quel est l'impact sur la création scénique lausannoise ?
6. Quel est l'impact sur l'emploi, dans les troupes concernées ?
7. Quelles seront les retombées sur les prestataires (théâtres, etc.) ?

Par avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions

Lausanne, le 18 avril 2024
BLOCH

M. Olivier


Signataire(s) :

Mme Marlène BÉRARD

M. Matthieu DELACRÉTAZ



Conseil communal de Lausanne

Mme Coralie DUMOULIN

M. Paulraj KANTHIA

M. Henri KLUNGE

Mme Anouck SAUGY